

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, MILLET Gaëtan, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, CHARVIEUX Sandra, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : OUAKKOUCHE Dalila a donné pouvoir à VINCENT BEAUFRERE Claire, BERNOU Philippe a donné pouvoir à CHAPUIS Laurent, BECH Françoise a donné pouvoir à NUNEZ Dominique, BERNAUD Didier a donné pouvoir à HILTGUN Luca; BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Erika, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Célyne a donné pouvoir à DELEZAY Olivier

Absents : FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca
Madame le Maire rappelle/expose :

- Considérant que les communes tirent une partie de leurs ressources des produits qu'elles perçoivent de l'exploitation du domaine et des services publics, et qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux ;
- Considérant que l'inflation prévisionnelle pour 2025 s'établit à 1,8% et la croissance prévisionnelle pour 2025 s'établit à + 0,9% (après + 1,1% en 2024) ;

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et des associations notamment, tout en préservant la capacité financière de la Commune, Madame le Maire propose une nouvelle grille de tarifs comme suit :

COMMUNE DE L'HORME - TARIFS MUNICIPAUX SALLE PIAN DI SCO					
Type de forfait location	Association L'Hormoise ou intercommunale *	Particulier L'Hormois **	Particulier non L'Hormois	Structure L'Hormoise	Structure non L'Hormoise
Journée 10h à 20h	200,00 €	300,00 €	400,00 €	300,00 €	500,00 €
Vide grenier 4h à 16h	200,00 €				
Journée+soirée 10h à 8h le lendemain	400,00 €	400,00 €	700,00 €	500,00 €	800,00 €
Week-end : vendredi 17h au lundi 08h		800,00 €	1 400,00 €		
5 jours consécutifs	900,00 €			1 500,00 €	2 000,00 €
Forfait ménage obligatoire et en supplément à toute location = 50€ (indépendamment des dispositions de l'article 4 du règlement dédié)					

* adresse siège social

** sur présentation du justificatif de domicile du locataire

Dispositions à prendre en considération au titre de chaque année civile

Les associations L'Hormoises ou intercommunales bénéficient d'un abattement annuel d'un montant de 400€

Le personnel communal et les élus (mandat en cours) bénéficient d'un forfait journée + soirée à 100€ et d'un forfait week-end à 500€

La gratuité de la location et du forfait ménage est accordée aux associations "Téléthon" et "Etablissement Français du Sang", et le cas échéant à toute association reconnue d'utilité publique dont l'objet/mission porte sur la Santé

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	17
Votants	24

Délibérations : 2025-31

Objet : Finances – Tarifs
salle « Pian Di Sco »

Nomenclature Contrôle
de légalité 7.10

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et la mise en œuvre des tarifs municipaux de la salle Pian Di Sco, tels que définis ci-dessus, à compter du 01 sept. 2025 ;
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer tout document utile à cet effet.

L'HORME, le 03/06/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS



Le secrétaire de séance,
Luca HILTGUN

